

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 15 décembre 2020

Le 15 décembre 2020 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Patrick PIN ; Alain ROUSSET

Etaient représentés :

Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD
Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES
Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO

CT4/151220/18

Sur le rapport de Danielle MENET

Budget Etat Spécial de Territoire - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Acquisition d'œuvres patrimoniales" sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile dispose d'une collection d'œuvres d'art et productions artisanales en argile et céramique. Afin de compléter cette collection et de pouvoir disposer d'un fonds susceptible d'être par la suite mis en valeur, le CT4, par l'intermédiaire de son service Argile souhaite pouvoir poursuivre des acquisitions d'œuvres patrimoniales dans les années à venir.

L'opération d'investissement n°2021400500, « Acquisitions d'œuvres patrimoniales » d'un montant de 150 000 € TTC inscrite au budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et enregistrée dans l'autorisation de programme 2140034 BP du programme 03 Développement économique de la Métropole doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 15 décembre 2020.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201215-CT4-151220-18-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la création et à l'affectation pour un montant total de 150 000 € T.T.C. à l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2021400500, « Acquisition d'œuvres patrimoniales » pour un montant de 150 000 euros T.T.C inscrite au budget de l'Etat Spécial de Territoire, enregistrée dans l'autorisation de programme 2140034BP du programme 03 Développement Economique.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

CP 2021 : 5 000 euros T.T.C

CP 2022 : 72 500 euros TTC

CP 2023 : 72 500 euros TTC

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201215-CT4-151220-18-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020